

# DECISION

2023/032

7.5

**VU** la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**CONSIDERANT**, que le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de COhérence Territoriale Sud-Loire, entend articuler développement urbain et desserte en transports alternatifs à la voiture individuelle, avec l'objectif de créer un réseau de modes doux sur l'ensemble du territoire,

**CONSIDERANT**, que Saint-Etienne Métropole (SEM), qui dispose de la compétence Voirie, encourage fortement la pratique du vélo et a ainsi lancé, en 2019, un Plan vélo, comprenant un ensemble de mesures destinées à tripler le nombre de déplacements doux dans la Métropole, d'ici 2030,

**CONSIDERANT** la volonté de l'équipe municipale de promouvoir une Ville plus attractive et plus écocitoyenne et d'agir efficacement pour favoriser une mobilité plus respectueuse de l'environnement, en privilégiant les modes de transports doux,

**CONSIDERANT**, que la Commune entend, à ce titre et en complément du Plan vélo métropolitain, mettre en œuvre un programme pluriannuel d'aménagements, destinés à développer rapidement des voiries adaptées, sur l'ensemble de son territoire, et ainsi permettre la cohabitation des différents utilisateurs des voiries et de leurs abords,

**CONSIDERANT**, que l'Etat peut apporter son soutien financier à la Commune pour la réalisation de ce projet d'aménagement structurant, au titre du 6<sup>ème</sup> Appel A Projets « Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables »,

**Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON**

## DECIDE

**Article 1** : La Commune sollicite une subvention auprès de l'Etat, d'un montant total de 403 900 €, au vu d'un plan de financement se présentant comme suit :

OBJET	COUT PREVISIONNEL HT	ETAT - MONTANT HT SOLLICITE		DEPARTEMENT - MONTANT HT SOLLICITE	REGION (FEDER 2022) - MONTANT HT SOLLICITE	AUTOFINANCEMENT COMMUNE HT	
		FONDS DE MOBILITES ACTIVES	DSIL 2023			FONDS PROPRES	EMPRUNT
<i>Mise en œuvre d'un Plan de mobilité douce sur l'ensemble du territoire de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon (Phase 1)</i>							
Maitrise d'œuvre	48 600,00 €						
Travaux d'aménagements	1 734 930,00 €	403 900,00 €	411 400,00 €	150 000,00 €	530 700,00 €	374 030,00 €	
Mobilier urbain	86 500,00 €						
<b>TOTAL</b>	<b>1 870 030,00 €</b>	<b>403 900,00 €</b>	<b>411 400,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>530 700,00 €</b>	<b>374 030,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230419-2023-032-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023

Publication : 04/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



# DECISION

2023/032

7.5

**Article 2** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 19 Avril 2023

**Le Maire,  
François DRIOL**

